

Zeitschrift:	Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles
Herausgeber:	Cercle vaudois de généalogie
Band:	29 (2016)
Artikel:	La famille Mestral de Begnins, de la roture à la noblesse (XIIIe-XVIIe siècles)
Autor:	Favez, Pierre-Yves
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1085169

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La famille Mestral de Begnins, de la roture à la noblesse (XIII^e–XVII^e siècles)

Pierre-Yves Favez

Introduction¹

La famille Mestral de Begnins tire son double nom d'une fonction qu'elle ne semble avoir jamais exercée, celle de mestral ou métreal², et du lieu où elle a toujours résidé, Begnins, soit deux noms aussi portés séparément par d'autres familles locales! Il y a d'une part la famille des chevaliers de Begnins, souche de la famille noble de ce nom, qui apparaît dans le premier document concernant ce village en 1145 et dont les Mestral de Begnins seront expressément cités comme vassaux au XVI^e siècle, et il existe aussi deux autres familles Mestral possessionnées à Begnins, où elles sont attestées dès le XV^e siècle, et issues d'une même souche, les Mestral de Mont, soit les Mestral d'Aruffens, seigneurs de Bière, et les Mestral de Cottens... Comme de plus on retrouve les mêmes prénoms – Gabriel, Michel et

Jean, notamment – dans ces diverses familles, on imagine sans peine les confusions et assimilations erronées que ces homonymies ont entraînées! Tous les auteurs qui se sont penchés sur la question, y compris le soussigné dans son introduction au fonds P Mestral de Begnins des Archives cantonales vaudoises, en ont été victimes à titres divers. De plus, sans parler d'actes inexistants comme la vente de leur seigneurie en 1571 par les Mestral³, il est même arrivé qu'un seul et même personnage, Bernard Mestral de Begnins (notre N° 12), ait été attribué en quelques lignes à deux familles distinctes⁴!

La première source d'erreurs réside dans le nom même de la famille, Mestral, qui désigne l'officier d'un seigneur et qui a passé tout naturellement à diverses familles qui ont exercé cette fonction – ce qui est notamment le cas pour la famille de Leyderier devenue Mestral de Mont après 1306: on en a donc évidemment déduit que la famille Mestral de Begnins se trouvait aussi dans cette situation... Ce qui n'est de fait pas le cas: c'est tout simplement oublier qu'un nom de titre ou de fonction (comme Comte, Marquis, Prince ou Évêque) peut être attribué par les contemporains à des individus ayant par exemple un comportement social particulier⁵.

¹ Abréviations utilisées:

ACV = Archives cantonales vaudoises

BGV = *Bulletin généalogique vaudois*

BHV = *Bibliothèque historique vaudoise*

DHS = *Dictionnaire historique de la Suisse*

DHV = MOTTAZ, Eugène, éd., *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne: Rouge, 1914-1921, rééd. Genève: Slatkine, 1982, 2 vol. – not. t. 1, p. 187-190 (Begnins), 546 (Cottens); t. 2, p. 188 (Marcins), 656 (Serraux) = DHV

MDR = *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*

RGV = *Recueil de généalogies vaudoises*

RHV = *Revue historique vaudoise*

² Sur la fonction de métreal, voir notamment BLASER, André, *Les officiers de l'évêque et des couvents du diocèse de Lausanne*, Lausanne: La Concorde, 1960 (BHV 26), 132 p. (métreal d'Ouchy, métreal de Lausanne).

³ GALBREATH, Donald Lindsay, *Armorial vaudois*, t. 2, Baugy sur Clarens, 1936, rééd. Genève: Slatkine, 1977 = GALBREATH, Donald Lindsay, AV2, p. 449.

⁴ DHV 1, p. 188-189 (« Begnins », par Eugène MOTTAZ).

⁵ CHESSEX, Pierre, *Origine des noms de personnes*, Genève: Slatkine, 1983 (rééd.), p. 87-88, 123, 135.

Notre famille est mentionnée dans les documents sous sa forme latine Mistralis et ses traductions françaises diverses Mestral, Métral, Mestraut, Mestraux, etc., généralement – mais pas toujours – suivie du nom de Bagnins⁶. Il n'arrive que très rarement que la première partie (Mistralis, Mestral) soit omise, mais ce fait a entraîné parfois certains auteurs comme Louis de Charrière à le restituer abusivement et à confondre ainsi les familles de Bagnins et Mestral de Bagnins⁷ – une autre source d'erreurs. C'est sans doute à elle que le lieu-dit En Praz Mestraux (où Mermet est propriétaire en 1393) doit son nom. Néanmoins, cette dernière famille peut être suivie de manière assurée sur neuf générations.

Les premières générations

En raison de son nom, on a donc voulu faire descendre la famille Mestral de Bagnins d'une lignée de ministériaux au service des sires de Mont dont la seigneurie comprenait Bagnins. Toutefois, comme l'a relevé Louis de Charrière, aucun texte ne l'atteste dans l'exercice de cette fonction : « *On doit présumer que les nobles Mestral de Bagnins avaient possédé l'office de la mestralie de Bagnins, mais on n'apprend pas qu'ils l'exerçaient encore à l'époque de la reconnaissance* »

⁶ Les principaux fonds conservés aux Archives cantonales vaudoises concernant cette famille sont les suivants : C XVI 169 : famille noble Mestral de Bagnins, fonds coté 2-74, 1393-1548; C XX 225 : commune de Bagnins, fonds coté 1-39, 1295-1900; et P Mestral de Bagnins, documents cotés 1-24, 1336-1562.

⁷ Comme dans son relevé du quernet d'Amédée de Viry en faveur du duc de Savoie de 1493 où il traite du fief de Gabriel Mestral de Bagnins (*sic*), en mettant à l'occasion Mestral entre crochets – ce qui montre bien qu'il l'a rajouté, alors que le premier Gabriel Mestral de Bagnins (N° 5) est décédé depuis une quinzaine d'années et que le second Gabriel Mestral de Bagnins (N° 10) est bien trop jeune (CHARRIÈRE, Louis de, *Opuscules historiques*, Lausanne, Bridel, 1877, IV + 107 p. + 3 dépl. – contient entre autres : *La baronnie de Rolle et Mont-le-Vieux*, not. p. 28-29, 34-35, 53, 65-68 = CHARRIÈRE, Louis de, *Opuscules...*, p. 34 et n. 1, et « *La baronnie de Rolle et Mont-le-Vieux, étude féodale* », dans *MDR* 1/34, 1879, not. p. 66-67, 71, 82 et 85 = CHARRIÈRE, Louis de, *Baronnie de Rolle...*, p. 61 et 66-67).

d'Amédée de Viry», soit en 1493⁸. En fait, ils semblent bien ne l'avoir jamais exercée...

Dans un document de 1306 mentionné par François Gervaix, sur lequel toutefois nous n'avons pu mettre la main, le baron de Vaud, Louis de Savoie, avait concédé le droit de métalrie sur Bagnins à un certain Jean de Bagnins (ou de Leyderrier), sans citer un qualificatif que celui-ci aurait pu porter, mais qu'il rattache à la famille Mestral de Mont⁹. Il serait ainsi fort tentant de la considérer – comme le fait naturellement François Gervaix (suivi par la plupart des auteurs) – comme le point de départ de la lignée Mestral de Bagnins... Cependant, si l'initiateur de cette dynastie s'appelle bien Jean en 1336, ni lui ni ses descendants n'ont jamais porté d'autres titres que ceux liés au notariat jusqu'à ce qu'ils finissent par porter le qualificatif de noble peu avant 1473¹⁰.

Toutefois, l'apparition de la famille Mestral à Bagnins est antérieure de quarante ans à cette décision de Louis de Savoie et absolument rien n'attire alors l'attention sur elle. C'est le 4 février 1266 que la communauté de Bagnins ratifie l'arbitrage d'un différend qui l'opposait à la chartreuse d'Oujon à propos d'un pâturage, comme nous le verrons plus loin, et l'on relève, noyés dans la soixantaine d'habitants qui participent à cette opération, un Jean Mistralis et un Pierre Mistralis, apparemment sans lien direct entre eux. Si la communauté est emmenée par ses deux familles alors dominantes, celle des chevaliers de Bagnins et celle des Séchal de Bagnins, aucun signe

⁸ CHARRIÈRE, Louis de, *Opuscules...*, p. 34 n. 1, et *Baronnie de Rolle...*, p. 66-67.

⁹ GERVAIX, François, « Notes sur les châteaux et seigneuries de Bagnins », dans *RHV* 52, 1944, p. 196-203 = GERVAIX, François, *RHV*, p. 199 : Jean de Bagnins dit de Leyderrier, parent de Pierre de Leyderrier, fondateur de la dynastie des nobles Mestral de Mont.

¹⁰ Cf. CAMPICHE, F.-Raoul, « *Les titres sous l'Ancien Régime* », dans la *RHV* 54, 1946, p. 41-42, repris dans le *BGV* 1, 1988, p. 28-29.

particulier ne caractérise les autres habitants, tous fondu dans un même moule, sans que l'un ou l'autre, un Mistralis par exemple, ne s'en détache.

Au siècle suivant, rares sont les documents qui évoquent nos Mestral, si ce n'est un lien concret avec la famille de Lucinge dont ils paraissent dépendre, en particulier par des abergements passés en 1336 à Jean Mestral et en 1393 à Mermet Mestral. Mais l'élément le plus marquant, c'est qu'en 1440 la mère et la veuve d'Étienne Mestral de Bagnins, tutrices de ses enfants, ne peuvent agir que de la permission de noble Amédée de Lucinge, seigneur desdits enfants! La famille devait par conséquent dépendre du fief du Martheray, dont les Lucinge étaient seigneurs.

Entre-temps, les Mestral avaient pris de l'importance et accru leurs biens, accédant même au notariat depuis Mermet, qui fonctionnera aussi comme commissaire à terriers. Elle a ainsi compté trois générations de notaires (Mermet, Étienne, Gabriel), étendant son influence dans la communauté: elle figure au troisième rang de ses notables, après les nobles Favre de Bagnins et les nobles de Monestier, lors de la fondation de la chapelle du Saint-Esprit dans l'église paroissiale Notre-Dame de Bagnins en 1457. Elle était alors devenue une famille aisée qui ne va pas tarder à accéder à la noblesse. Elle y était parvenue quand elle institua peu après, entre 1478 et 1483 semble-t-il, seule (Jeanne Marquis, veuve de Gabriel Mestral de Bagnins, et leur fils Michel) une chapelle de Saint-Michel, apparemment un autel qui se fondera avec la précédente pour devenir la chapelle du Saint-Esprit et de Saint-Michel, et c'est en tant que leur descendant que Bernard (fils et petit-fils des fondateurs) en rachètera en plusieurs fois les revenus au chapelain Thomas Vulliet au milieu du siècle suivant, entre 1542 et 1553. En raison des services rendus par ce dernier, Michel et son fils Bernard lui offrirent une pension annuelle au cas où il ne pourrait résider chez eux, mais il y renonça en 1527.

Le domaine de Marcins

En raison des lacunes documentaires de cette période, on ne sait que fort peu de choses sur la situation économique de la famille avant la fin du XIV^e siècle, sinon qu'à ce moment elle devait être relativement à l'aise et possédait au moins deux maisons à Bagnins (serait-ce le complexe appelé aujourd'hui le Manoir, au nord de l'église?). Son accession au notariat et son exercice sur trois générations, ainsi que, pour le premier d'entre eux, l'usage de la fonction de commissaire à terriers, ont facilité la constitution d'un domaine important que l'on entrevoit dans les actes du XV^e siècle, principalement à Bagnins et à Marcins, un village aujourd'hui disparu situé à mi-distance entre Bagnins et Gland. La documentation conservée permet de suivre dans ses grandes lignes cette activité menée surtout par les notaires Mermet et Gabriel Mestral, comme le montrent leurs notices biographiques. Le résultat en est la constitution d'un domaine important à Marcins, qui complète leurs propriétés à Bagnins, ainsi que dans plusieurs villages des environs comme Serraux, Burtigny, Luins, Gland et Bassins principalement.

L'accès à la noblesse et les seigneuries

C'est apparemment ce domaine réalisé à Marcins qui va permettre à la famille d'accéder à la noblesse à une date inconnue, mais qui se situe entre le 27 novembre 1460 (Gabriel n'est pas qualifié) et le 5 février 1473 (il porte le titre de noble) et qui l'autorisera à détenir par la suite les seigneuries de Marcins et de Rupalex¹¹. Cette ascension sociale est manifestement due à l'acquisition à cette époque par Gabriel Mestral de Bagnins d'une oche à Marcins tenue en fief noble et lige du duc de Savoie par les héritiers de noble Jaques Evrard de Nyon, puis par

¹¹ Les Mestral de Bagnins n'ont par contre jamais possédé la seigneurie de Bagnins, en mains de la famille de ce même nom, contrairement à ce que plusieurs auteurs laissent entendre.

Jaques Favre, métral de Nyon, le dernier à l'avoir reconnue et qui la lui avait cédée; ses fils et héritiers Michel et Louis en passeront reconnaissance le 29 mai 1498¹². La reconnaissance passée par Bernard le 12 juin 1548 sous-entend bien que l'acquisition est de son grand-père puisqu'il y est dit fils de feu Michel fils de feu noble Gabriel Mestral de Bagnins; elle rappelle la reconnaissance du 29 mai 1498 et précise que la cense se monte à un quarteron de froment¹³. C'est donc la possession d'un fief noble couplée à la très bonne aisance atteinte par cette famille qui lui a permis de faire son entrée au sein de la petite noblesse locale, à l'instar d'autres familles comme les Magnin¹⁴ et les Evrard¹⁵ pour rester dans la région – une ascension qui n'est pas un phénomène isolé¹⁶. La maison possédée ultérieurement par Bernard sur la grand-rue de Nyon provenait sans doute de la propriété Evrard héritée par les Favre, métraux de Nyon.

Ce minuscule fief noble n'était pas le seul tenu par la famille, qui était aussi vassale d'un autre suzerain, les nobles de Bagnins – raison pour laquelle Louis de Charrière n'avait pas repéré ce fief principal avant 1544¹⁷. Noble et puissant André de Bagnins, seigneur dudit lieu, passe reconnaissance le 6 mai 1548 en faveur de LL. EE. qui ont succédé au duc de Savoie: il confesse tenir le fief ou la fidélité lige et noble à lui dus et appartenant, les choses reconnues par noble Bernard fils de feu noble Michel Mestral de Bagnins, soit vignes, terres et prés rière Marcins, Bagnins et Luins entre autres, domaines

sur lesquels ledit noble Bernard a la directe seigneurie, ainsi que le fief lige que ledit seigneur de Bagnins a sur un fief noble lige que tient de lui ledit noble Bernard sur l'hommage que supporte noble Jean Vullième de Serraux et le fief sur la juridiction appartenant audit noble Mestral sur les choses devant spécifiées, gisantes sur le ressort et limites de Mont-le-Vieux et du mandement de Bagnins¹⁸. C'est donc en 1548 que nous constatons l'existence effective de la seigneurie de Marcins aux mains de Bernard Mestral, bien que le titre de seigneur n'ait été concrètement porté que par son fils Jean après son décès; les droits liés à cette seigneurie, qui semble avoir regroupé l'essentiel du domaine des Mestral, étaient perçus à Marcins, Bagnins, Luins, Burtigny, Gland, Marchissy et Bassins¹⁹.

Il est à noter que la campagne d'acquisition de biens fonciers a pu à l'occasion comporter un volet social: c'est ainsi qu'en 1509 Michel proposa à Claude Pittet de Bassins de le nourrir et habiller à son domicile ou, s'il ne peut rester dans sa maison, de lui verser une pension annuelle de 36 sols – ce qui constitue une variante de l'affranchissement, sorte de contrat économique par lequel les parties (apparentées ou non) mettent en commun leurs biens comme si elles étaient « frères » ou un couple âgé cède ses biens à un autre plus jeune moyennant son entretien²⁰.

C'est alors que la taille de 1550 apporte un éclairage bienvenu sur la situation financière de la famille: noble Bernard Mestral déclare une fortune nette de 6 000 florins, sans dettes, une somme considérable qui le range

¹² ACV, Fi 224, fos. 273-274v; cf. Fi 27, fos. 643-644.

¹³ ACV, Fi 57, fos. 348-349v; cf. Fi 66, fos. 143-154v.

¹⁴ Cf. l'introduction à l'inventaire du fonds P Magnini aux ACV.

¹⁵ Une famille de notaires de Nyon aussi passée dans les rangs de la noblesse au XV^e siècle.

¹⁶ Cf. DUFOUR, Alain, « De la bourgeoisie de Genève à la noblesse de Savoie, XV^e-XVI^e siècles », dans *Mélanges d'histoire économique et sociale en hommage au professeur Antony Babel...*, Genève: s.n., 1963, t. 1, p. 227-238.

¹⁷ CHARRIÈRE, Louis de, *Opuscules...*, op. cit., p. 83 n. 1, et *Baronnie de Rolle...*, p. 85 n. 1.

¹⁸ ACV, Fi 56, fos. 30v-68.

¹⁹ Cf. *DHV* 2, p. 188 (« Marcins », par Eugène MOTTAZ).

²⁰ ACV, C XVI 169/32. Affranchissement: voir MICHON, Francis, *La condition des gens mariés dans la famille vaudoise au XVI^e siècle (1536-1618)*, Lausanne, 1960 (BHV 25), p. 37-47; FAVEZ, Pierre-Yves, « La famille, aperçu historique régional du Moyen Âge à nos jours », dans *Comment réaliser sa généalogie*, Yens s/Morges: Cabédita, 1991, p. 23.

dans la section supérieure des contribuables aisés du pays, et seule la famille Favre de Bagnins est localement mieux lotie avec une fortune nette de 10 100 florins (après déduction de 1 000 florins de dettes), tandis que noble et puissant André de Bagnins, seigneur dudit lieu, dont nous venons de voir que Bernard était son vassal, doit se contenter d'une fortune bien plus modeste de 1 286 florins²¹.

À son tour, la dernière descendante des Mestral de Bagnins, noble et vertueuse Catherine Mestral, femme de noble et puissant Humbert de Diesbach, gentilhomme, bourgeois de Berne, seigneur de Saint-Christophe, prêtera un hommage noble en faveur de LL. EE., non daté mais qui doit se situer vers 1596, pour ses biens paternels tenus en fief noble sous l'hommage lige dû par les héritiers de noble Jaques Carrard (*sic* pour Evrard) de Nyon à Marcins, ainsi que notamment des biens de noble Bernard Mestral son grand-père; les fiefs reconnus sont ceux de noble Jaques Evrard, rière Marcins, de noble Bernard Mestral, son grand-père, des nobles Grasset, des héritiers de Pierre Favre, métal de Nyon, et de dame Marie de Duyn, dame de Grilly²². En outre, la famille a aussi détenu une autre petite seigneurie: un terrier est levé en mars 1608 rière Trélex pour le seigneur et la dame du Rupalex, noble, magnifique et puissant seigneur Imbert de Diesbach et noble et vertueuse dame Catherine Mestral sa femme²³. Nous ignorons l'époque de l'acquisition de cette dernière seigneurie, attestée en 1578 dans un acte où son détenteur, noble Jean Mestral de

Bagnins, agit comme cause ayant du seigneur de Grilly²⁴: peut-être est-ce l'héritage de dame Marie de Duyn, dame de Grilly, mentionnée vers 1596? La mention de 1578 (manifestement un héritage de Jean) semble indiquer que cette acquisition a dû être le fait de Bernard.

L'implantation des Mestral de Bagnins dans la noblesse régionale est marquée par ses alliances avec des familles influentes comme les familles nobles de Dully, de Gruyère-Aigremont, de Senarcens et culmine finalement avec celle de Diesbach. Par ailleurs, l'alliance de Michel avec une noble demoiselle Favre alias Magnin l'a amené à devenir le beau-frère de François Mestral, seigneur de Bière, propriétaire à Bagnins et père de son homonyme Michel Mestral alias Barbier, détenu illégalement à Sallanches en 1518 au grand dam des États de Vaud²⁵. Les Mestral de Bagnins se sont ainsi bel et bien fait une place au soleil au cours du temps et ont donc parfaitement réussi leur intégration dans la société aristocratique.

À noter un détail amusant et révélateur: lors de l'inventaire des documents familiaux au XVI^e siècle, son auteur a attribué rétroactivement dans les analyses dorsales de plusieurs pièces le qualificatif de noble à divers membres de la famille des XIV^e et XV^e siècles qui n'en étaient pas titulaires... ou une autre manière de présenter la solidarité familiale en assurant ses droits²⁶!

La maison seigneuriale

Où cette famille faisait-elle son habitation? On sait qu'en 1392-1393 tant Perronet que son fils Mermet possédaient chacun une maison à Bagnins, sans que leur localisation soit plus particulièrement spécifiée. C'est sans doute l'une d'elles – celle de Mermet? – qui

²¹ ACV, Bp 15, fos. 94v-100. Sur la taille de 1550, voir principalement STUBENVOLL, Marianne «Niveaux et répartition des fortunes dans les pays de Vaud: Gex, Ternier-Gaillard et Thonon en 1550», dans *RHV* 102, 1994, p. 43-87; RADEF, Anne, «La taille de 1550», dans PELET, Paul-Louis, *Fer, charbon, acier dans le Pays de Vaud*, t. 2: *La lente victoire du haut fourneau*, Lausanne, 1978 (*BHV* 59), p. 203-212; JUNOD, Louis, «Essai sur la propriété foncière à Lavaux en 1550», dans *Mélanges offerts à M. Paul-E. Martin*, Genève, 1961, p. 255-270.

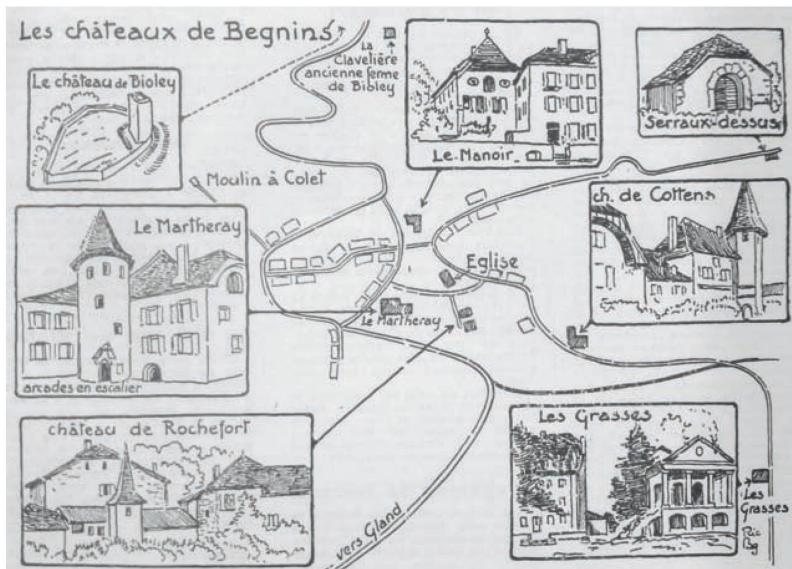
²² ACV, Fi 66, fos. 182v-184.

²³ ACV, Fi 65 bis/2.

²⁴ ACV, C XVI 169/78. ACV, C XVI 169/78.

²⁵ Voir notice biographique de Michel, N° 8.

²⁶ ACV, C XVI 169: famille noble Mestral de Bagnins, en particulier, et son introduction.



Carte des châteaux de Begnins par Ric BERGER, *La Côte vaudoise du Jura au Léman et ses monuments historiques*, t. 2, Morges, 1973, p. 117.
Photographie Pierre-Yves Pièce

deviendra la maison seigneuriale après l'accession de la famille à la noblesse et sa possession des seigneuries de Marcins et de Rupalex; quand la maison de Bernard est mentionnée en 1562 pour des affaires familiales, il n'est pas précisé où elle se situait à Begnins. À en croire François Gervaix, généralement suivi par les différents auteurs (dont sa fille Suzanne Pilet-Gervaix) qui se sont penchés sur les demeures de cette commune, la partie la plus ancienne de cette maison, sise au nord de l'église, remonte au début du XIV^e siècle et sera appelée ultérieurement le Manoir – en fait un ensemble de bâtiments disposés autour d'une cour, lequel ensemble pourrait donc fort bien comprendre les maisons de Perronet et de Mermet. La dernière représentante de la famille, Catherine, l'apporta dans sa corbeille de mariage à son époux Imbert de Diesbach, seigneur de Saint-Christophe.

Elle passa ensuite à Nicolas Moratet, seigneur de Rossens, puis au patricien bernois Jean-Rodolphe Stürler qui la reconstruisit dans son état actuel en 1631.

Mais il y a encore une meilleure probabilité: un lot d'archives de la famille Mestral de Begnins se trouvait en 1858 entre les mains de Louis de Charrière, qui l'avait déniché au château de Cottens à Begnins et que Charles-Philippe Dumont avait pu consulter le 12 octobre 1860²⁷: il devait sans doute à l'origine se

²⁷ CHARRIÈRE, Louis de, *Les fiefs nobles de la baronnie de Cossy, étude féodale*, Lausanne: Bridel, 1858, not. p. 467 (MDR 1/15) = CHARRIÈRE, Louis de, *Fiefs nobles*, p. 467 n. 4; ACV, P Société vaudoise de généalogie, G 5/1: *Genealogica*, p. 168 b: Mestral de Begnins. Extrait des parchemins de l'ancienne maison seigneuriale de Cottens, à Begnins, par M. Louis de Charrière, copiée ici le 12 octobre 1860 par Charles-Philippe Dumont,

trouver au Manoir plutôt que dans ce château. D'après Gervaix et Mottaz, ce bâtiment, édifié vers 1480 par la famille Mestral de Cottens qui lui a laissé son nom, aurait passé avant 1567 (selon Mottaz) – probablement même avant 1550 puisque les Mestral de Cottens sont absents de la taille à Begnins²⁸ – entre les mains de Bernard Mestral de Begnins, puis naturellement en celles d'Imbert de Diesbach dont le petit-fils le vendra à Jacques Hertner en 1674. Elle devrait donc bien avoir déplacé son siège dans cette demeure plus imposante après son acquisition : la localisation de ses archives (rescapées des destructions opérées par les Bourla-Papey en mai 1802) en est un bon indice. Mais les documents à disposition ne nous permettent pas de situer plus explicitement le domicile du couple de Diesbach-Mestral de Begnins, par exemple, ni celui des deux générations Mestral précédentes.

Sources : MOTTAZ, Eugène, *DHV1*, p. 187-190 (Begnins). GERVAIX, François, *RHV*. PILET-GERVAIX, Suzanne, «Les Châteaux et Seigneuries de Begnins», dans *Begnins*, Begnins : Association des intérêts de Begnins, 1971, p. 11-22. BERGER, Ric, *La Côte vaudoise du Jura au Léman et ses monuments historiques*, t. 2, Morges : Interlingua, 1973, p. 117-118 (les châteaux de Begnins) ; et *La Côte vaudoise*, textes choisis par Jean-Gabriel LINDER, Morges : Cabédita, 1988, p. 140-145. SÉNÉCHAUD, Gabrielle, *Begnins à rebrousse-temps*, Morges : Cabédita, 1989, not. «Château de Cottens», p. 156-158, et «Le Manoir», p. 160-161. *Guide artistique de la Suisse*, t. 4a : *Jura, Jura bernois, Neuchâtel, Vaud, Genève*, Berne : Société d'histoire de l'art en Suisse, 2011 (nouv. éd. entièrement revue et complétée), p. 298-299. *Inventaire fédéral des sites construits et à protéger en Suisse (ISOS)/Sites construits*

généalogie présentée sous forme d'arbre = DUMONT, Charles-Philippe, *Genealogica*. Les documents datés ici par Charrière sont aujourd'hui aux ACV (voir ci-après la notice de Jean, N° 15).

²⁸ Notons que Pierre Métral de Cottens était endetté en 1542 vis-à-vis de Bernard Mestral de Begnins (notice N° 12) : ce dernier a donc dû acquérir ce château entre 1542 et 1550.

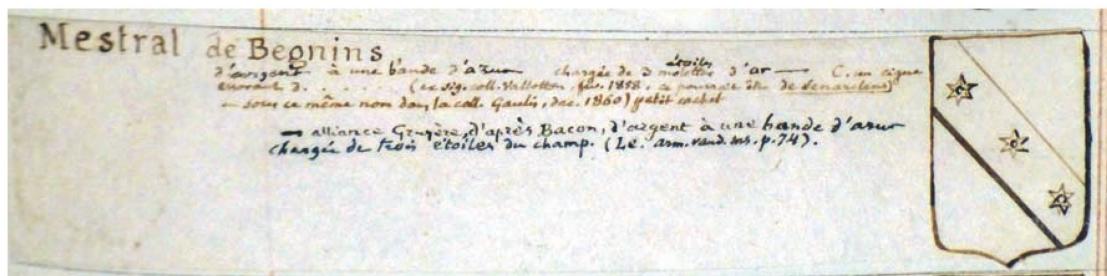
d'importance nationale: canton de Vaud, t. 3 : *Nyon*, Berne : Département fédéral de l'intérieur, Office de la culture, 2015, p. 23-36 (Begnins).

Armoiries

La famille Mestral de Begnins a bien entendu possédé des armoiries, et dans ce domaine aussi on retrouve la confusion avec les Mestral de Cottens. La première porte «*d'argent à la bande d'azur chargée de trois molettes d'or accompagnée en chef d'un cornet de chasse de sable virolé d'or*», armes attestées sur un cachet de 1561. L'*Armorial général* de Rietstap, qui donne curieusement Genève comme origine à cette famille, remplace les molettes par des étoiles à cinq rais. L'hésitation entre les molettes et les étoiles se retrouve sur un sceau vu par Dumont dans la collection Vallotton en février 1858, apparemment aussi dans la collection Gaulis en décembre 1860, l'écu



Armoiries de la famille Mestral de Begnins d'après GALBREATH, Donald Lindsay, *Armorial vaudois...op. cit.*, t. 2, pl. XXXIX. Photographie Pierre-Yves Pièce.



Armoiries de la famille Mestral de Begnins selon DUMONT, Charles-Philippe, *Armorial général*, p. 175.
Photographie Pierre-Yves Pièce.

portant en cimier un cygne essorant. Quant à Jean, qu'il confond avec son père Bernard, mari de Pernette de Gruyère, alors qu'il avait épousé Jeanne de Senarcens, il porte en 1554, toujours d'après Dumont, « *d..... à une bande componnée d..... et d....., cantonnée en chef d'un croissant* », selon un manuscrit Wufflens (archives de Senarcens) vu en mars 1864. Galbreath évoque quelques autres variantes. Bernard Mestral de Begnins aurait ainsi porté deux variantes relativement différentes en 1554 et 1561!

Quant aux Mestral de Cottens, leurs armes diffèrent totalement : « *d'azur à la croix d'argent cantonnée de quatre molettes du même* », que l'on rencontre aussi avec une variante « *écartelé de gueules à la bande contrepartieée d'or* », ce qui serait les armoiries d'Agnès de Châtillon (alliée Mestral de Cottens), selon Charrière. Cela n'a pas empêché Alphonse de Mandrot de les croiser, puis de les confondre. Le *Répertoire des familles vaudoises qualifiées* se rallie à cette identification erronée des armoiries.

Sources : MANDROT, Alphonse de, *Armorial historique du canton de Vaud*, Lausanne : Martignier, 1856, p. 15, et 2^e éd., Lausanne : Rouge et Dubois, 1880, pl. 18. CHARRIÈRE, Louis de, *Fiefs nobles*, 1858, p. 467 n. 5. C., M. et C. [soit PELLIS (CONOD), Edouard, PELLIS (CONOD), Jules, et

MANDROT, Alphonse de]²⁹, *Répertoire des familles vaudoises qualifiées de l'an 1000 à l'an 1800*, Lausanne : Georges Bridel, 1883, p. 142-143 : 198. Mestral de Begnins = *Répertoire des familles qualifiées*, p. 142. RIETSTAP, Johannes Baptista, *Armorial général*, Gouda : G.B. Van Goor Zonen, 1884-1887, t. 3, p. 209. ACV, P Société vaudoise de généalogie, H 26 : DUMONT, Charles-Philippe (1802-1892), *Armorial général de la Suisse romande*, ms. s.d. = DUMONT, Charles-Philippe, *Armorial général*, ms. avant 1892 (Mestral de Begnins : [1858-1864]), p. 175. GALBREATH, Donald Lindsay, *AV*, t. 2, p. 449 et pl. XXXIX.

Notice généalogique

La première mention de la famille est totalement isolée de la suite à laquelle elle ne peut être reliée que par déduction en raison d'un trou de septante ans. Le 4 février 1266, une sentence arbitrale règle un différend relatif à un droit de pâturage entre la chartreuse d'Oujon et la communauté de Begnins conduite par les trois fils de feu Guy, chevalier de Begnins, et les quatre frères Séchal du lieu ; parmi la soixantaine d'habitants de Begnins qui

²⁹ Identification des auteurs de la main d'Alfred Millioud dans l'exemplaire interfolié des ACV.

approuvent cet accord, on trouve un Jean **MISTRALIS** et un Pierre **MISTRALIS**, clairement séparés et donc sans lien de parenté proche (père/fils ou frères) ; manifestement, vu leur localisation dans l'acte et l'absence de précision, ni l'un ni l'autre n'exerce la fonction de métral, mais selon toute vraisemblance l'un d'entre eux doit être l'aïeul de Jean Mistralis de Bagnins qui suit.

Source: *Cartulaire de la chartreuse d'Oujon*, dans HISELY, Jean-Joseph (éd.), *Cartulaires de la chartreuse d'Oujon et de l'abbaye d'Hautcrêt*, Lausanne: Georges Bridel, 1852 (MDR 1/XII/1), N° 123, p. 172-177.

Première génération

1. Jean **MISTRALIS DE BEGNINS** (cité 1336, décédé avant 1360).

Selon François Gervaix, un certain Jean de Bagnins dit de Leyderrier a obtenu en 1306 du baron de Vaud, Louis de Savoie, le droit de mestralie sur Bagnins, un acte que nous n'avons pu dénicher, et cet auteur en déduit logiquement qu'il est la souche de la famille Mestral de Bagnins et il en fait le constructeur probable du château appelé ultérieurement le Manoir. Nous savons seulement à son sujet qu'il était le cousin d'Étienne de Leyderrier alias de Mont (décédé avant 1306), père de Pierre, et qu'il était mort en 1320 quand sa veuve Agnès vend audit Pierre une terre à Saint-Saphorin-sur-Morges, sans qu'il soit fait mention de sa descendance... Et c'est précisément en la même année 1306, le 21 mai, que le baron de Vaud remet audit Pierre fils de feu Étienne de Mont dit de Leyderrier ses biens en franc-alleu dans la châtellenie de Mont, repris de lui en fief avec la métralie du château et de la seigneurie de Mont³⁰! Y aurait-il eu confusion? Nous n'avons pas connaissance d'une descendance de ce Jean dont seule la veuve est mentionnée. D'autre part,

les représentants des générations suivantes n'ont jamais porté un titre correspondant à cette fonction qu'ils ne paraissent avoir jamais exercée; en revanche, ils dépendaient de la seigneurie de la famille de Lucinge: en 1440, les orphelins Mestral de Bagnins sont soumis à l'autorité de leur seigneur, noble Amédée de Lucinge... La famille n'est donc pas issue de celle des nobles de Bagnins et ne descend pas non plus de celle des Mestral de Mont, avec laquelle on l'a confondu à plusieurs reprises. Comme rien ne semble relier Jean de Bagnins alias de Leyderrier et Jean Mestral de Bagnins, il faut donc renoncer à une filiation pourtant bien tentante et se reporter à un homonyme contemporain.

Les Mestral de Bagnins que nous connaissons apparaissent une bonne quinzaine d'années après le décès de Jean de Bagnins dit de Leyderrier, soit 30 ans après sa mention. La famille de Lucinge, propriétaire du château du Martheray à Bagnins, composée des nobles François de Lucinge, chevalier, sénéchal, Godefroy son frère, chantre de Notre-Dame de Lausanne, et Henriette, veuve de feu Étienne de Lucinge, chevalier, leur frère, tutrice de ses enfants, aberge en avril 1336 à Jean Mistralis de Bagnins une oche sise à Bagnins sous la cense annuelle de deux sols quatre deniers. Ce Jean est donc la souche de la famille Mestral de Bagnins – une note dorsale de ce document le qualifie du reste rétroactivement de noble. Une note au crayon portée sur l'exemplaire des Archives cantonales vaudoises du *Répertoire des familles vaudoises qualifiées* (p. 143) précise qu'il est le père de Perronet – ce qu'atteste le premier acte concernant ce dernier en 1360, qui le déclare fils de feu Jean.

Sources: 1306: GERVAIX, François, *RHV*, p. 199 ; la généalogie de Mestral (MESTRAL, Estienne DE, *Généalogie de la famille de Mestral*, Lausanne: Publidée, 2006 (rééd. mise à jour de la notice de Victor de Mestral dans *RGV* 2, 1926, reprise en 1975) = *Généalogie de Mestral*, p. 6 n. 2) donne pour référence au document de 1306: *Archives de Turin, Baronnies de Vaud*, page 28 – mais c'est aussi le document coté ACV,

³⁰ ACV, P de Mestral I, 2/1/1.

P de Mestral I, 2/1/1, qui concerne la métairie de Mont et non celle de Bagnins. 1336: ACV, P Mestral de Bagnins 1. 1360: ACV, C XX 225/9.

Seconde génération

2. Perronet MISTRALIS DE BEGNINS (cité 1360-1393).

Perronet fils de feu Jean Mistralis de Bagnins reconnaît le 19 mai 1360 tenir en abergement à mi-fruit de l'abbaye de Bonmont une vigne sise au territoire de Bagnins Dessous le Crest. Il est propriétaire d'une maison à Bagnins dans laquelle le clerc Mermet Mistralis de Bagnins, apparemment son fils, acte un abergement passé le 5 juin 1392 par le donzel Girard de Moinsel, aussi de Bagnins. Le 2 juin 1393, il reconnaît devoir à l'église Notre-Dame de Bagnins la cense annuelle de 12 deniers que lui ont donnée ses prédécesseurs³¹.

Sources: 1360: ACV, C XX 225/9. 1392: ACV, P Mestral de Bagnins 2. 1393: ACV, C XVI 169/2.

Troisième génération

3. discret Mermet MISTRALIS DE BEGNINS, clerc (cité 1392, mort 1435/1440), allié Perronette JAQUES [JACODI], de Coinsins (?-1440/1450).

Le clerc Mermet Mistralis de Bagnins ne peut être que le fils de Perronet, même si l'attestation manque formellement; il fonctionne comme notaire le 5 juin 1392 dans la maison de son père. Le donzel Aymon de Lucinge lui aberge le 7 avril 1393 une terre devant sa maison à Bagnins et deux sétorées de pré en Praz Mestraux sous la cense annuelle de 12 deniers. Ayant épousé Perronette fille de Jean Jaques (Jacodi, Jaquemoz), de Coinsins, il assigna le 7 septembre 1401 les 40 livres lausannoises

reçues en dot sur diverses terres à Bagnins; sa femme est en mai 1407 tutrice de son frère Jeannod fils de Jean Jaquemoz de Coinsins. Il s'attache à accroître son patrimoine immobilier: il acquiert du donzel Étienne Jordan de Marcins le 2 avril 1404 deux poses de vigne et terre à Serraux pour 23 livres, le 11 janvier 1406 deux poses et demie de vigne et terre audit lieu pour 42 livres, reçoit du même donzel le 30 mars 1409 un pré en abergement à Marcins sous l'entrage de 10 livres et la cense annuelle de 2 sols, puis, toujours du même donzel, le 15 juin 1418, le droit de rachat qu'il s'était réservé le 28 juin 1408 sur une cense annuelle d'un bichet de froment due par Étienne de Peys cédée pour 20 sols. On le voit encore acheter un pré à Luins le 5 février 1415 pour 4 livres, concéder le droit de rachat d'une vigne vendue à Bagnins le 10 mai 1416 pour 10 sols, acquérir un pré à Vinzel le 10 mai 1418 pour 100 sols et deux prés à Marcins le 21 décembre 1418 pour 100 florins, accepter une hypothèque de 60 sols sur une terre à Bagnins le 16 mars 1419, acheter une vigne à Bagnins le 11 février 1420 pour 17 livres, aberger à Burtigny deux poses de terre qu'il venait d'acheter le 15 juin 1422, moyennant trois quarterons de froment de cense annuelle... Mermet instrumente à Bagnins le 28 mai 1426. Son fils Étienne le représente le 30 juin 1431 dans un procès à Prangins pour des biens que lui avaient vendus le donzel Humbert de Lavigny et sa femme Perronette et dépendant de cette baronnie. Le même donzel Humbert de Lavigny et son fils Jean lui vendent le 7 décembre 1433 diverses censes à Bagnins pour 27 livres. Enfin, Michel, fils de feu Pierre Payot (Paviot), de Serraux, lui cède le 23 mars 1435 pour 165 florins 4 sols le droit de rachat qu'il lui avait accordé pour divers biens (vignes et prés à Bagnins et à Marcins) qu'il lui avait vendus le 15 février 1429. À une date inconnue, il avait acquis du donzel Pierre de Muletis une cense annuelle d'un quarteron de froment due à Bagnins, que sa bru revendra en 1450 à

³¹ Perronet Mestral de Bagnins est mentionné dans un document de 1393 aux mains de Louis de Charrière (CHARRIÈRE, Louis de, *Fiefs nobles...*, *op. cit.*, p. 467 n. 4): c'est manifestement cet acte qu'a vu Charles-Philippe Dumont en 1860 (DUMONT, Charles-Philippe, *Genealogica*).

noble Jean Favre, de Nyon. Le notaire Mermet Mistralis de Bagnins a aussi fonctionné comme commissaire à terriers : avec le notaire Nicod de Gimel, il a été chargé le 18 février 1410 par l'abbaye de Bonmont d'établir une grosse d'extentes de ses fiefs et revenus rième les paroisses de Vich et de Mont-sur-Rolle, ainsi qu'à Vinzel, Féchy, Bassins et Volattar³²; le volume de reconnaissances, constitué entre 1410 et 1429, a été levé sur les protocoles du notaire défunt Mermet Mistralis de Bagnins par le notaire Jean de Burgo (ou Étienne-Jean du Bourg) de Céliney l'aîné, sur commission de Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève de 1460 à 1482. Il meurt avant le 14 mars 1440, date à laquelle sa veuve Perronette et la veuve de son fils Étienne, Françoise, tutrices de leurs petits-enfants et enfants, du consentement de noble Amédée de Lucinge, seigneur desdits enfants, font un échange de terres à Bagnins avec le clerc Claude Favre de Bagnins. Perronette doit être décédée avant le 7 novembre 1450, date à laquelle sa bru est seule tutrice de son petit-fils.

De Perronette Jaques, épousée sans doute peu avant 1400, il eut un fils, Étienne (4).

Sources: 1392: ACV, P Mestral de Bagnins 2. 1393: ACV, P Mestral de Bagnins 3. Assignat 1401: ACV, P Mestral de Bagnins 4. Tutrice 1407: ACV, P Mestral de Bagnins 5. Serraux 1404 et 1406: ACV, C XVI 169/4-6. Marcins 1409: ACV, P Mestral de Bagnins 6. Rachat 1418: ACV, C XVI 178. Luins 1415: ACV, C XVI 169/8. Bagnins 1416: ACV, P Mestral de Bagnins 7. Vinzel 1418: ACV, C XVI 169/10. Marcins 1418: ACV, P Mestral de Bagnins 8. Hypothèque 1419: ACV, C XVI 169/12. Bagnins 1420: ACV, C XVI 169/14. Burtigny 1422: ACV, C XVI 169/16. Bagnins 1426: ACV, P Mestral de Bagnins 9. Prangins 1431: ACV, P Mestral de Bagnins 10. Bagnins 1433: ACV, C XVI 169/18. Bagnins et Marcins 1435: ACV, C XVI 169/20. Bagnins

s.d./1450: ACV, C XX 225/17. Commissaire à terriers: ACV, Fi 4. Décès Mermet avant 1440: ACV, C XVI 169/22. Décès Perronette avant 1450: ACV, C XX 225/17.

Quatrième génération

4. discret **Étienne MISTRALIS DE BEGNINS**, clerc (vers 1400-1431/1440), allié Françoise NN. (cité 1440-1457).

Étienne Mistralis de Bagnins semble être né peu avant 1401, date à laquelle le mariage de ses parents doit être récent. Il est clerc comme son père qu'il représente le 30 juin 1431 dans un procès à Prangins pour des biens que lui avaient vendus le donzel Humbert de Lavigny et sa femme Perronette et dépendant de cette baronnie. Il meurt avant le 14 mars 1440, date à laquelle sa veuve Françoise et la veuve de son père Mermet, Perronette, tutrices de ses enfants Gabriel, Jaquemette et Guillermette, font un échange avec le clerc Claude Favre de Bagnins, avec le consentement de noble Amédée de Lucinge, seigneur desdits enfants : elles lui remettent une pièce de terre sise au territoire et en la dîmerie de Bagnins, lieu-dit En Clavellière, et reçoivent en retour en francalleu une demi-pose de terre sise sous Bagnins, lieu-dit Sous les Estranettes autrement En Champ Munerie. Sa veuve Françoise est toujours tutrice de leur fils Gabriel le 7 novembre 1450 quand elle vend au prix de 25 sols à noble Jean Favre, de Nyon, un quarteron de froment de cense annuelle que lui devaient Perronet Balliat, habitant de Bagnins, et Perret Reverchat en raison d'une pièce de terre sise au territoire de Bagnins, au lieu-dit En les Estranectes, et cela en vertu de la vente faite de la dite cense à feu Mermet Mestral par le donzel Pierre de Muletis. Lors de la fondation et de la dotation de la chapelle du Saint-Esprit en l'église paroissiale de Bagnins le 9 janvier 1457 par la communauté dudit Bagnins composée d'une trentaine de chefs de famille du lieu, on trouve à la tête de ceux-ci les trois principales familles de la paroisse, soit les nobles, provides et

³²Village disparu sur la commune actuelle de Le Vaud, entre Bassins et Marchissy.

honnêtes Jean Favre de Begnins, Claude de Monestier et Françoise veuve d'Étienne Mestral, pour elle et son fils Gabriel. La famille n'est donc pas encore qualifiée, le titre de noble se rapportant aux deux premiers nommés. Girard Peyrat, de Begnins, vend le 27 décembre 1457 à Françoise, veuve d'Étienne Métral, une cense de 12 sols au prix de 12 livres; cette dernière lègue, à une date inconnue mais postérieure à 1457, une cense annuelle de 60 sols à la chapelle du Saint-Esprit et de Saint-Michel en l'église paroissiale de Begnins.

De l'union d'Étienne avec Françoise NN. naquirent Gabriel (5), Jaquemette (6) et Guillermette (7).

Sources : 1431 : ACV, P Mestral de Begnins 10. 1440 : ACV, C XVI 169/22, acte expédié le 20 juin 1451. 1450 : ACV, C XX 225/17. Janvier 1457 : ACV, IB 242/184 = IB M 184. Décembre 1457 : ACV, C XX 225/18.

Cinquième génération

5. noble **Gabriel MISTRALIS/MESTRAL DE BEGNINS**, clerc (vers 1436-1475/1477), allié Jeanne MARQUIS d'Aubonne (après 1448-1483/1485)

Gabriel Mestral ou Mistralis de Begnins, clerc, le premier de la famille à être qualifié de noble en 1473, doit être né vers 1436, étant mineur en 1440-1450 (la majorité étant fixée à quatorze ans à cette époque)³³, et meurt avant le 4 février 1477. Il est l'aîné – ou du moins le premier, les autres étant des filles – des enfants de feu Étienne mentionnés dans l'échange passé en leur nom par leur mère Françoise et leur grand-mère Perronette avec le clerc Claude Favre de Begnins le 14 mars 1440, du consentement de noble Amédée de Lucinge, seigneur desdits enfants, et est encore mineur le 7 novembre 1450 quand sa mère Françoise vend comme tutrice à Jean Favre, de Nyon, une cense annuelle

d'un quarteron de froment à Begnins. Mais il est majeur le 9 janvier 1457 à la fondation et dotation de la chapelle du Saint-Esprit en l'église paroissiale Notre-Dame de Begnins par la communauté dudit Begnins composée d'une trentaine de chefs de famille du lieu, à la tête desquels on trouve les trois principales familles de la paroisse, soit les nobles, provides et honnêtes Jean Favre de Begnins, Claude de Monestier et Françoise veuve d'Étienne Mestral, pour elle et leur fils Gabriel. Le clerc Gabriel s'occupe dès lors de consolider et d'accroître son patrimoine. Il achète divers biens à Marcins entre 1457 et 1460, dont une maison avec ses dépendances le 10 juillet 1459 pour 13 florins, puis échange un pré contre une terre au même lieu et y acquiert deux pièces de terre moyennant 20 sols et 11 florins les 8 avril et 20 novembre 1460, toujours sans qualification. Mais il est qualifié de noble le 28 janvier 1473 dans un abergement passé par lui à Robert Dalphin, habitant à Vinzel, de deux pièces de terre à Marcins sous la cense annuelle d'un quarteron de froment et l'entrage de 9 florins. Dès lors, la qualification est régulière : c'est noble Gabriel Mistralis de Begnins qui aberce deux poses de terre à Gland le 5 février 1473 sous la cense annuelle de 4 sols et l'entrage de 12 sols et qui détient sous droits de rachat des biens à Bassins, Volattar et Burtigny, reconnus le 30 juin 1475 dépendre de la seigneurie de Mont-le-Vieux. Il meurt avant le 4 février 1477 quand sa veuve noble Jeanne, tutrice de leurs enfants Michel et Louis, achète pour 42 florins à Étienne des Sales, de Marcins, des droits de rachat sur divers biens à Marcins vendus par son père Pierre des Sales à Gabriel Mestral entre 1457 et 1460, puis le 1^{er} décembre 1478 de Nicod Saubruz le droit de rachat sur d'autres biens à Marcins acquis en 1460. C'est donc bien par erreur que Louis de Charrière attribue à noble Gabriel Mestral de Begnins (alors défunt) un fief avec juridiction inférieure et directe seigneurie appartenant en fait à noble Gabriel de Begnins, seigneur dudit lieu, dans le quernet prêté le 17 avril 1493 par Amédée de Viry en faveur du duc Charles de Savoie comme seigneur de Mont-le-Vieux, Rolle et Coppet.

³³ FAVEZ, Pierre-Yves, «La famille, aperçu historique régional du Moyen Âge à nos jours», dans *Comment réaliser sa généalogie. Histoire de la famille. Origine des patronymes*, Yens s./Morges : Éditions Cabédita, 1991, p. 15.

Gabriel avait donc épousé Jeanne NN., que Dumont dit être une fille de noble Jean (*sic*) de Dully; cette attribution de Jeanne à la famille noble de Dully semblait confirmée par le fait que le règlement de son legs d'une cense annuelle de 60 sols à la chapelle du Saint-Esprit et de Saint-Michel en l'église Notre-Dame de Bagnins ait été réclamé pour non-versement par le chapelain Georges Séraphin dans un premier temps à noble Jean de Dully, qui aurait été un frère ou plus probablement un neveu plutôt qu'un père, dans l'arbitrage du 15 février 1503. Mais elle est erronée: on trouve en effet le rappel d'un ancien abergement dans un terrier d'Aubonne de 1506-1508 relevé par F.-R. Campiche: cet abergement avait été passé le 10 février 1489 par noble Michel fils de feu noble Gabriel Mestral et de Jeanne sa femme, mère dudit Michel, fille de Michel Marquis – ce qui permet de l'identifier, comme Dumont l'avait d'ailleurs fait correctement dans sa généalogie Marquis: Jeanne fille de Michel Marquis d'Aubonne (qui avait épousé en 1448 Bonne NN.) était mariée à Gabriel Mestral de Bagnins, fils d'Étienne Mestral, notaire, et de Françoise NN. L'arbitrage de 1503 faisant état d'arrérages de 18 ans, Jeanne doit donc être décédée peu avant 1485. À une date inconnue (entre 1478 et 1483?), elle avait fondé avec son fils Michel une chapelle Saint-Michel, probablement un autel adjacent à la chapelle du Saint-Esprit, et cette dernière portera désormais le double nom. Noble Jeanne pourrait être donc décédée peu après 1483, le rappel de cette fondation de la chapelle du Saint-Esprit et de Saint Michel en l'église de Bagnins (recteur Georges Séraphin) étant mentionné le 7 février 1483. De cette union, Gabriel eut deux fils, Michel (8) et Louis (9).

Sources: 1440: ACV, C XVI 169/22. 1450: ACV, C XX 225/17. 1457: ACV, IB 242/184 = IB M 184. 1457-1460 et 1459: ACV, C XVI 169/24 et 28. 1460: ACV, P Mestral de Bagnins 12; C XVI 169/30. Janvier 1473: ACV, C XVI 169/26. Février 1473: ACV, P Mestral de Bagnins

13. 1475: ACV, C XX 224/4. 1477: ACV, C XVI 169/28. 1478: ACV, C XVI 169/30. 1493: CHARRIÈRE, Louis de, *Opuscules...*, *op. cit.*, p. 34-35, et *Baronne de Rolle*, p. 61 et 66-67, d'après ACV, Fi 85; cf. ACV, Fi 27, fos. 634v-637. Alliance de Dully: DUMONT, Charles-Philippe, *Genealogica*. Arbitrage de 1503 (décès 1485): ACV, C XX 225/18. Identification Marquis de 1489 en 1506-1508: ACV, Fh 137, fo. 842r-v; P Campiche 79; P SVG, G 1 Marquis. 1483: ACV, C XVI 169/80.

6. Jaquemette MISTRALIS DE BEGNINS (1426/1440-?)

Jaquemette Mistralis de Bagnins est le second des enfants mineurs de feu Étienne mentionnés dans l'échange passé en leur nom par leur mère Françoise et leur grand-mère Perronette avec le clerc Claude Favre de Bagnins le 14 mars 1440: elle doit donc être née entre 1426 et 1440.

Source: ACV, C XVI 169/22.

7. noble Guillermette MISTRALIS DE BEGNINS (1426/1440-vers 1485), alliée noble Claude DE DULLY (cité 1448), puis Henri DE MONTHERAND, bourgeois et marchand de Lausanne (cité 1456-1474)

Guillermette Mistralis de Bagnins est le troisième des enfants mineurs de feu Étienne mentionnés dans l'échange passé en leur nom par leur mère Françoise et leur grand-mère Perronette avec le clerc Claude Favre de Bagnins le 14 mars 1440: elle est donc aussi née après 1426. Elle était mariée ou se marie le 25 mai 1448 avec noble Claude de Dully, puis, apparemment devenue veuve, avec Henri de Montherand, bourgeois et marchand de Lausanne³⁴, qui teste le 29 août 1474. Elle est

³⁴ Henri de Montherand est bourgeois et marchand de Lausanne le 15 mai 1456 (ACV, C V b 546). Le testament d'Henri de Montherand, fils de feu Étienne de Montherand, bourgeois de Lausanne, du 29 août 1474, ne mentionne pas sa femme, mais institue héritiers son fils Étienne et son oncle paternel vénérable Jean de Montherand, chanoine de Lausanne (ACV, C V b 690). Henri de Montherand n'est jamais qualifié de noble de son vivant, mais il l'est en 1503 lors du différend sur les censes dues à la chapelle du Saint-Esprit et de Saint-Michel de Bagnins.

veuve de noble Henri de Montherand quand elle lègue la cense annuelle de 12 sols à la chapelle du Saint-Esprit et de Saint-Michel en l'église paroissiale de Begnins – vers 1485, étant donné les arriérés de 18 ans en 1503? Le 15 février 1503 en effet, le chapelain Georges Séraphin, recteur de la chapelle fondée en l'église paroissiale de Begnins en l'honneur du Saint-Esprit et de Saint Michel, passe sur arbitrage un accord avec noble Michel, fils de feu noble Gabriel, fils de noble Mermet Métral de Begnins (*sic*), à qui il demandait entre autres le paiement de cette cense que ledit Michel prétendait avoir déjà payée: elle est donc sans doute décédée vers 1485.

Sources: 1440: ACV, CXVI 169/22. 1448: DUMONT, Charles-Philippe, *Genealogica*. Testament 1474: ACV, CVII b 690. 1503 (1485): ACV, C XX 225/18.

Sixième génération

8. noble **Michel MISTRALIS/MESTRAL DE BEGNINS** (né après 1464, mineur 1477-1478, décédé 1532/1540), allié NN. FAVRE ALIAS MAGNIN, de Nyon

Noble Michel Mestral (ou Métral) de Begnins doit être né peu après 1464, étant mineur le 4 février 1477 quand sa mère Jeanne acquiert pour lui et son frère Louis divers droits de rachat sur des biens sis à Marcins vendus à son père Gabriel par Pierre des Sales en 1460, puis le 1^{er} décembre 1478 sur d'autres biens vendus à son père par Nicod et son père Jean Saubruz en 1460. Noble Jeanne, veuve de noble Gabriel Métral, et leur fils Michel ont fondé apparemment entre 1478 et 1483 une chapelle Saint-Michel en l'église de Begnins, sans doute un autel près de celle du Saint-Esprit; toutes deux ne vont pas tarder à fusionner pour devenir la chapelle du Saint Esprit et de Saint Michel mentionnée le 7 février 1483, ayant pour recteur Georges Séraphin. Un abergement passé à Aubonne le 10 février 1489 par noble Michel fils de feu noble Gabriel Mestral et de Jeanne sa femme, mère dudit Michel, fille de Michel Marquis, permet d'identifier sa

mère. Le 10 août 1495, il abergé à Michel Dauphin de Marcins une terre à Marcins moyennant la cense annuelle d'une coupe de froment à la mesure de Nyon. Noble Michel fils de feu noble Gabriel Mistralis de Begnins, en son nom et celui de son frère Louis, passe reconnaissance le 29 mai 1498 en faveur du duc de Savoie de tenir sous hommage lige dudit duc le fief noble et lige dû par les héritiers de noble Jaques Evrard de Nyon pour les biens acquis par leur père de Jaques Favre, métral de Nyon, le dernier à avoir reconnu ce fief ès mains du notaire Jean Chappuis, soit d'une oche à Marcins. On le retrouve le 21 mai 1499 comme témoin de la fondation et dotation de la chapelle du Saint-Esprit en l'église paroissiale de Burtigny. Peu après, le 19 juin 1499, il passe avec son frère Louis un échange de terres avec noble Gabriel de Begnins, fils de feu noble Pierre de Begnins, qui agissait en son nom et en celui de noble Claudia sa femme. Sur arbitrage du 15 février 1503, le chapelain Georges Séraphin, recteur de la chapelle fondée en l'église paroissiale de Begnins en l'honneur du Saint-Esprit et de saint Michel, passe un accord avec noble Michel, fils de feu noble Gabriel, fils de noble (*sic*) Mermet Métral de Begnins, à propos du règlement d'une cense annuelle de 60 sols léguée à sa chapelle par noble Jeanne, mère dudit Michel, paiement qui avait déjà été demandé à noble Jean de Dully, ainsi que de la cense de 12 sols léguée à chapelle par noble Guillermette, veuve de noble Henri de Montherand, bourgeois de Lausanne, et fille (*sic*) dudit Mermet Mestral, avec les arrérages de ces censes de 18 ans que ledit Michel prétendait avoir déjà payées; les arbitres décident que le chapelain doit en passer quittance audit Michel contre la remise d'un assignat pour cette cense de 50 sols sur un pré à Marcins et la garantie du paiement annuel des 12 sols par les héritiers de Gabriel Peyrat de Begnins et la cession de l'acte de vente d'une cense de cette valeur faite, au prix de 12 livres, à Françoise, veuve d'Étienne Métral, par ledit Girard, le 27 décembre 1457. Le 26 novembre 1509, noble Michel Métral de Begnins s'engage à nourrir et vêtir en sa maison Claude Pittet, de

Bassins, sa vie durant, et au cas où il ne pourrait demeurer chez lui, à lui donner 36 sols par an; en échange, ce dernier le libère de sa promesse de lui rendre tous ses biens à Bassins dès qu'il aura pu les retirer des mains de ceux qui les détenaient lorsqu'il les lui avait vendus sous cette condition; témoin: noble Gabriel de Bagnins. Avec son fils Gabriel, ils vendent le 11 août 1511 pour 80 florins un pré à Bagnins en pur et franc-alleu au notaire François Levet, habitant de Bagnins, puis achètent une terre à Bagnins pour 4 florins le 5 mars 1513. Il représente le 2 février 1514 François Magnin de Genève dans un abergement passé à Marcins laudé par le seigneur de Prangins comme relevant de son arrière-fief. Le trésorier ducal de Savoie, noble Pierre-Marie de Blanquetis, et le notaire Claude Varidel arbitrent le 28 juin 1523 un différend concernant une saisie réciproque de biens à Marcins entre noble Michel Métral de Bagnins, Blaise Bornand et François du Bourg, de Céligny, d'une part, et Françoise, femme de Pierre Malagnier, de Gland. Le 5 mai 1524, noble Michel Mestral reçoit de son beau-frère noble François Mestral, seigneur de Bière, le contrat de mariage de sa fille Bastienne après avoir achevé de régler sa dot. Il cède le 13 avril 1527, moyennant 50 écus d'or au soleil du roi de France, à noble Jean Métral, seigneur d'Aruffens, la faculté de racheter certaines censes dues par divers feudataires et ténementiers qu'il avait vendues le 14 décembre 1523 sous droit de rachat à noble Maurice de Châtillon, de Nyon, pour 100 écus et la remise d'un petit livre contenant 14 quernets, outre la promesse de lui remettre un autre quernet perdu en cas de retrouvailler avec les titres desdites censes; noble Jean de Bagnins, fils de noble Gabriel de Bagnins, est présent à cette cession. Il remet le 12 avril 1531 au prieuré d'Oujon, moyennant 7 écus d'or, une maison et 7 sétorées de pré et bois sises en la montagne au-dessus dudit prieuré, lieu-dit En la Combaz Baud, que les religieux lui avaient abergé le 4 mai 1527 sous la cense directe de trois deniers lausannois. Thomas Vulliet, chapelain de Gingins, renonce le 27 mars 1532, moyennant bonne satisfaction reçue et

en considération des services rendus, en faveur de noble Michel Métral de Bagnins à la donation que celui-ci et son fils Bernard lui avait faite d'une pension annuelle sa vie durant d'un muid de froment et d'un autre de pain avec les vêtements nécessaires et le payement de ses dettes, au cas où ledit Thomas ne pourrait vivre chez les donateurs; témoins: nobles Jean de Bagnins et Jaques Favre. Michel Métral de Bagnins meurt avant le 14 mai 1540, date de la procuration donnée à sa fille Mye par son époux Blaise Bornand: Charrière fait donc bien une confusion en lui attribuant un fief tenu par noble Michel de Bagnins (avec Mestral entre crochets), mentionné dans une reconnaissance passée 8 avril 1543...

Michel Mestral de Bagnins ne peut avoir épousé qu'une dame Favre alias Magnin, François Mestral, seigneur de Bière, étant dit oncle de sa fille en 1523; or François Mestral (1462-1534?), coseigneur de Bière et seigneur des Vaux, avait épousé Jaquème Favre, fille de noble Amé (ou Amédée) Favre alias Magnin, veuve de Pierre de Châtillon, de Trélex: ils étaient donc beaux-frères. De cette union avec une représentante de cette famille de Nyon naquirent Gabriel (10), Bastienne (11), Bernard (12), et Mye (13). Il eut en outre une fille naturelle, Thévene (14)³⁵.

Notons aussi que Dumont, *Genealogica*, s'était demandé si Michel Mestral de Bagnins ne pouvait pas être la même personne que noble Michel Barbier autrement Mestral, détenu à Sallanches en 1518 et dont Grenus rappelle que l'affaire a préoccupé les États de Vaud durant le second semestre 1518 comme contrevenant aux franchises et libertés du pays, et cela à la requête de M. de Bière³⁶: ce

³⁵ Dumont lui rajoute une fille, Jeanne, épouse du pasteur Bonard, ministre à Lonay, mère de Jean Bonard, régent de 3^e au collège de Lausanne, mari (1621) de Claire Constant (Note Villardin), mais celle-ci était fille de Michel Mestral et de Claudine Loys, soit du cousin germain de Michel Mestral de Bagnins par leurs mères... (DUMONT, Charles-Philippe, *Genealogica*).

³⁶ GRENU, Théodore, *Documens relatifs à l'histoire du Pays de Vaud dès 1293 à 1750*, Genève: Chez Mangeot et Cherbuliez, Imprimeurs-Libraires, 1817, p. 152-154 N° 80.

n'est pas le cas puisque ce dernier est son père François de Mestral, seigneur de Bière. Les deux Michel Mestral sont donc cousins germains, leurs mères étant sœurs comme nous l'avons vu.

Sources: 1477: ACV, C XVI 169/28. 1478: ACV, C XVI 169/30. 1483: ACV, C XVI 169/80. 1489 (terrier de 1506-1508): ACV, Fh 137, fo 842r-v. 1495: ACV, P Mestral de Bagnins 14. 1498: ACV, Fi 24, fos. 273-274v; Fi 27, fos. 643-644. Mai 1499: ACV, IB 295 A/761 = IB 761. Juin 1499: ACV, P Mestral de Bagnins 15. 1503: ACV, C XX 225/18. 1509: ACV, C XVI 169/32. 1511: ACV, C XVI 169/34. 1513: ACV, P Jasinski 17. 1514: ACV, P Mestral de Bagnins 16. 1523: ACV, C XVI 169/36. 1524: ACV, P Mestral de Bagnins 17. 1527: ACV, C XX 169/38. 1531: ACV, IB 244/263 = IB M 263. 1532: ACV, C XVI 169/40. 1540: ACV, P Mestral de Bagnins 18. 1543: CHARRIÈRE, Louis de, *Baronnie de Rolle*, p. 82-83, d'après ACV, Fi 55. François Mestral de Bière et son fils Michel, ainsi que sa femme Claudine Loys: *Généalogie de Mestral*, p. 37-38; cf. REYMOND, Maxime, *Généalogie de la famille de Loys*, ms. dact., ACV, P Loys 4701, p. 50. Favre alias Magnin: ACV, P Magnini, notamment l'introduction de l'inventaire.

9. noble **Louis MISTRALIS DE BEGNINS** (né après 1464, mineur 1477, cité 1499)

Noble Louis Mestral de Bagnins est mineur le 4 février 1477 quand sa mère Jeanne acquiert pour lui et son frère Michel divers droits de rachat sur des biens vendus à son père Gabriel par Pierre des Sales en 1460, puis le 1^{er} décembre 1478 sur d'autres biens vendus à son père par Nicod et Jean Saubruz, fils et père, en 1460: il est donc aussi né après 1464. Noble Michel fils de feu noble Gabriel Mistralis de Bagnins, en son nom et celui de son frère Louis, passe reconnaissance le 29 mai 1498 en faveur du duc de Savoie de tenir sous hommage lige dudit duc le fief noble et lige dû par les héritiers de noble Jaques Evrard de Nyon pour les biens acquis par leur père de Jaques Favre, métral de Nyon, le dernier à avoir

reconnu ce fief ès mains du notaire Jean Chappuis, soit d'une oche à Marcins. Son frère Michel Mestral, en son nom et au sien, passe le 19 juin 1499 un échange de terres avec noble Gabriel de Bagnins, fils de feu noble Pierre de Bagnins, qui agissait en son nom et en celui de noble Claudia sa femme.

Sources: 1477: ACV, C XVI 169/28. 1478: ACV, C XVI 169/30. 1498: ACV, Fi 24, fos. 273-274v; Fi 27, fos. 643-644. 1499: ACV, P Mestral de Bagnins 15.

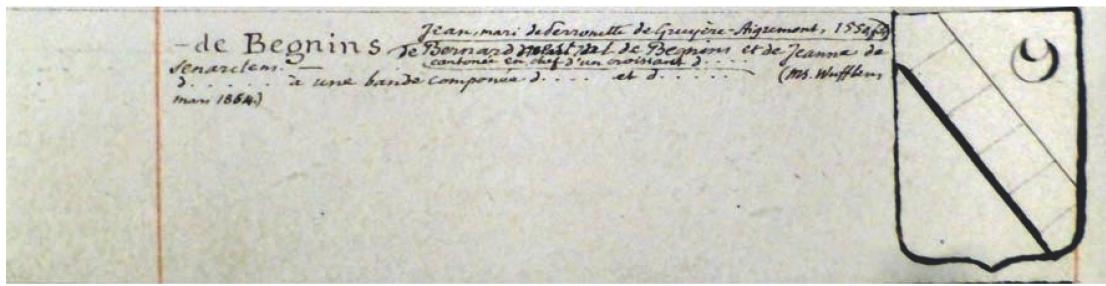
Septième génération

10. noble **Gabriel MESTRAL DE BEGNINS** (cité 1511, mort avant 1532)

Noble Gabriel Mistralis de Bagnins, avec son père Michel, vend le 11 août 1511 au notaire François Levet, habitant de Bagnins, un pré à Bagnins pour 80 florins. Il est décédé apparemment sans héritier avant 1532, date où son frère Bernard agit (à sa place?) avec son père.

Il aurait été marié en 1520 avec Jana Marquis, que Dumont dit d'après Loys fille de Michel Marquis d'Aubonne et de Bonne NN., mariés en 1448 (ce qui est une confusion avec sa grand-mère!), mais que Samuel Olivier déclare fille de noble Michel Marquis et d'Egarde, veuve en 1535, le père attesté en 1530 et commissaire de la seigneurie de Pailly en 1562, ce qui est trop récent. De fait, des relevés de F.-R. Campiche font état en 1506-1508 à Aubonne d'un honnête Gabriel Mestral et de sa femme Jeanne fille de feu Michel Marquis (en fait, celui de Dumont): cet honnête Gabriel est donc un homonyme de noble Gabriel et ce mariage ne peut par conséquent lui être attribué et a causé une confusion avec son grand-père qui, lui, avait bien épousé une Jeanne Marquis d'Aubonne!

Sources: 1511: ACV, C XVI 169/34. Décès: ACV, C XVI 169/40. Alliance et décès: DUMONT, Charles-Philippe, *Genealogica*; Olivier: ACV, P SVG, G 2/1, p. 186, et G 2/2,



Armoiries de Jean Mestral de Begnins en 1554 selon DUMONT, Charles-Philippe, *Armorial général*, p. 175 – mais celui-ci croise le fils Jean et son père Bernard !
Photographie Pierre-Yves Pièce.

p. 198. 1506-1508: ACV, P Campiche 79, qui comprend des feuillets de notes prises aux Archives communales d'Aubonne sur un terrier du notaire Jean Brasier, volume 37, depuis 1959 aux ACV, Fh 137, fos. 742ss. (9 avril 1506), fo. 827 (16 septembre 1507), et fo. 854v (23 février 1508) – cf. ACV, P SVG, G 1 Marquis.

11. noble **Bastienne MESTRAL DE BEGNINS** (cité 1518), alliée Johan MOCHES, notaire, curial et bourgeois de Fribourg

Noble Bastienne Mestral de Begnins, fille de noble Michel, épouse le notaire Johan Moches (Motzi), curial et bourgeois de Fribourg par contrat du 25 août 1518; elle est représentée par son oncle François Mestral, donzel et seigneur de Bière, et noble Louise, veuve de Claude de Faucigny, bourgeois de Fribourg.

Source: ACV, P Mestral de Begnins 17.

12. noble **Bernard MESTRAL DE BEGNINS** (cité 1532, décédé 1574/1576), allié Pernette de GRUYÈRE-AIGREMONT (décédée avant 1576)

Noble Bernard Métral de Begnins apparaît de manière active dans la généalogie familiale en succédant à son frère aîné Gabriel, apparemment décédé: il participe avec son père Michel à la donation avant le 27 mars 1532 d'une pension annuelle avec logement chez eux

en faveur de Thomas Vulliet, clerc de Gingins³⁷. Le 11 janvier 1542, messire Thomas Vulliet, de Gingins, habitant de Begnins, clerc, vend pour 70 florins à noble Bernard Métral de Begnins, fils de feu Michel Métral de Begnins, une vigne d'une pose et demie sous Begnins, jouxtant notamment celle de noble Pierre Métral, seigneur de Cottens, qui était déjà engagée audit Bernard pour 200 florins. Noble Mye, fille de feu noble Michel Mestral de Begnins, reçoit le 14 mai 1540 procuration de son époux, noble Blaise Bornand, de Céliney, pour exiger de son frère, noble Bernard Mestral de Begnins, la somme fixée par une prononciation faite relativement à son mariage par nobles Claude d'Alliex, seigneur du Rosey, et Jehan Mestral, seigneur d'Aruffens; elle passe quittance à son frère le 17 mars 1542 pour son entier paiement; son mari avait déjà passé quittance à son beau-frère le 6 novembre 1540 pour le versement partiel de 50 florins. Le 30 janvier 1543, noble Bernard Métral de Begnins achète pour 100 florins à la

³⁷ Sur ce chapelain de Saint-Michel, voir LYON, Christine, *Le sort du clergé vaudois au lendemain de la Réforme*, Lausanne: Université de Lausanne (mémoire de licence en histoire moderne), t. 2, octobre 1998, «Vulliet, Thomas»; elle n'avait pas connaissance des documents mentionnés dans les notices de Michel et Bernard Mestral, Nos 8 et 12.

famille Badel de Bassins deux vignes En Marcins et Es Sales. Messire Thomas Vulliet, de Gingins, habitant de Bagnins, lui vend le 29 octobre 1543 la dîme de ses esserts du Turrel soit de Veuchallex pour 36 florins, avec noble Guillaume Vullième, de Serraux, pour témoin. Parmi les fiefs tenus à Bagnins à cause de Mont-le-Vieux le 7 février 1544, on trouve celui de noble Bernard, fils de feu noble Michel Mestral (de Bagnins), non mentionné dans le quernet de Jean-André de Beaufort sur les mains de Lando, dans le nombre des fiefs relevant des châteaux de Mont-le-Vieux et Rolle. Claude Bergier, de Luins, au nom de sa femme et des enfants de sa première femme, lui vend le 21 février 1547 une terre de 3 poses à Marcins pour 30 écus d'or au soleil du coin du roi de France, en fournissant pour caution noble Jaques de Senarclens, de Bursins. Dans sa reconnaissance passée le 6 mai 1548 en faveur de LL. EE., noble et puissant André de Bagnins, seigneur dudit lieu, confesse tenir le fief ou la fidélité lige et noble à lui dus et appartenant, les choses reconnues par noble Bernard fils de feu noble Michel Mestral de Bagnins, soit vignes, terres et prés rièvre Marcins, Bagnins et Luins entre autres, domaines sur lesquels ledit noble Bernard a la directe seigneurie, ainsi que le fief lige que ledit seigneur de Bagnins a sur un fief noble lige que tient de lui ledit noble Bernard sur l'hommage que supporte noble Jean Vullième de Serraux et le fief sur la juridiction appartenant audit noble Mestral sur les choses devant spécifiées, gisantes sur le ressort et limites de Mont-le-Vieux et du mandement de Bagnins : cela équivaut à une reconnaissance implicite de la seigneurie de Marcins, bien que le titre de seigneur de Marcins n'ait été expressément porté que par son fils Jean. Le 12 juin 1548, noble Bernard fils de feu noble Michel fils de feu noble Gabriel Mestral de Bagnins reconnaît tenir de LL. EE., en fief noble et lige dû par les héritiers de feu noble Jaques Evrard de Nyon les biens qui furent de Perrenon Mestraul et ci-après dudit feu noble Michel Mestral son père, reconnu le 29 mai 1498 sous la

cense d'un quarteron de froment. Noble Bernard Métral de Bagnins acquiert le 8 avril 1549 de noble Loup Tissot, citoyen de Genève, pour le prix de 25 écus d'or au soleil au coin du roi de France (à 4 florins p.p. et 8 sols l'écu), le droit de rachat et la mieux-value d'une vigne de trois poses à Bagnins soit Serraux, vigne qu'il possède déjà. Honnête Jean Cleyrat, bourgeois de Nyon, lui passe quittance le 31 octobre 1549 de la réception de 100 florins p.p. pour la dot de noble Thévene, fille naturelle de feu Michel Mestral de Bagnins, épouse de son fils Nicolas Cleyrat, qu'il assigne sur une vigne à Avenex. Noble Bernard Mestral de Bagnins achète le 4 mars 1550 une terre à Bagnins pour 28 florins. En 1550, noble Bernard Mestral possède une fortune nette de 6 000 florins, soit la seconde en importance du village après celle des Favre de Bagnins, et paie en conséquence 60 florins plus 6 sols pour le focage : il est donc bien plus riche que son seigneur André de Bagnins qui ne déclare qu'une fortune de 1 282 florins... Messire Thomas Vulliet, de Gingins, résidant au Turrel sous Volattar en la seigneurie de Bagnins, clerc, vend pour 5 florins le 29 février 1552 à noble Bernard Métral de Bagnins la mieux-value et le droit de rachat des censes dues à la chapelle de Saint-Michel fondée en l'église de Bagnins. Ce dernier achète le 27 avril 1552 à maître Vincent Brollion, tailleur et bourgeois de Genève, et à sa femme Guillermette, au prix de 290 florins p.p., une vigne de 3 poses et un pré d'une bonne sétorée à Dully. Le 7 juillet 1553, noble Bernard Mestral de Bagnins achète à LL. EE. de Berne les censes, rentes et revenus de la chapelle Saint-Michel fondée par ses ancêtres en l'église de Bagnins, notamment selon la vente faite au susdit noble Mestral par Domp Thomas Vulliet pour 15 florins le 17 décembre 1549, acte reçu égrège Lancelot de Combes de Bursins, moyennant 150 florins petite monnaie de Savoie. Il consent le 25 octobre 1556 au remariage de sa sœur paternelle noble Thévene, veuve de Nicolas Cleyrat, bourgeois de Nyon, avec discret Pierre, fils de feu Bernardin Jantet [alias Munier],

bourgeois de Nyon. Noble Jeanne Mestral de Bagnins, fille de noble Bernard Mestral de Bagnins, femme de noble Étienne Jaitlet, de Givrins, fait remise à son père le 27 avril 1560 de tous ses biens paternels, maternels ou provenant de ses frères et sœurs, pour le prix de 400 écus d'or au soleil, avec 6 robes nuptiales. Noble Louis de Senarclens, de Bursins, coseigneur de Dully et de Grancy, lui vend pour 700 florins le 20 septembre 1560 une vigne de 4 poses environ à Dully qui avait appartenu à feu noble Claude de Senarclens, il reconnaît lui devoir le 13 mai 1561 26 écus d'or pistolet reçus à titre de prêt sous garantie de 4 poses de vigne à Dully. C'est dans sa maison qu'égredie Pierre Munier alias Janet, clerc de Nyon, passe quittance le 13 janvier 1562 pour 200 florins p.p. reçus de sa femme noble Thévene à titre de dot, qu'il assigne sur une vigne à Avenex et sur tous ses biens. Le 5 juin 1563, il achète pour 800 florins deux vignes à Villars-sur-Perroy. Bernard Mestral de Bagnins (Mestraux de Bagnin) est établi l'un des tuteurs et administrateurs des enfants de François de Gruyère, bourgeois de Cossonay, son beau-frère, par testament du 9 août 1563. Le notaire Étienne Favre, de Gimel, lui vend pour 600 florins le 5 août 1565 une maison comprenant un pressoir au village de Villars-sur-Perroy, avec son mobilier, et une vigne en deux parties, ainsi que la mieux-value et le droit de rachat de toutes les vignes que l'acquéreur tient en gage de lui ou de son père, puis lui vend pour 800 florins le 1^{er} janvier 1566 4 vignes à Villars-sur-Perroy, et, le même jour, lui cède pour 200 florins la mieux-value de toutes les vignes que ledit Bernard tenait en gage de lui et de son père. En 1567, Bernard, fils de noble Michel Mestral, possède le fief de Marcins à cause duquel des droits étaient perçus à Burtigny, Bagnins, Gland, Marchissy et Bassins. Il acquiert pour 110 florins le 13 décembre 1567 une vigne à Bagnins. Le 8 février 1569, Étienne, fils de feu Jaques Favre, de Gimel, confirme la vente d'une vigne près de Villars (-sur-Perroy) faite par lui avec faculté de rachat à noble Bernard Métral le 1^{er} mars 1566 pour

456 florins, et lui cède le droit de rachat moyennant 15 florins, en présence d'Étienne Jaitlet, de Luins. Noble Pernette de Gruyère, femme de Bernard Métral de Bagnins, acquiert le 26 janvier 1568 pour 40 florins une vigne à Marcins. Il achète pour 6 florins le 28 novembre 1569 un curtil à Bagnins ne devant aucune cense, puis pour 100 florins le 13 janvier 1571 une vigne à Bougy soit Villars-sur-Perroy en pur et franc-alleu. C'est par erreur que Galbreath parle de la vente de sa seigneurie aux Diesbach en 1571 : elle leur viendra tout naturellement par succession une vingtaine d'années plus tard. Le bailli de Morges Bartholomé Archer, bourgeois de Berne, passe le 3 juin 1572 une quittance de laud à noble Bernard Mestral de Bagnins pour la vente d'une dîme rièvre Aubonne que lui a faite Jean Jacques des Plans, agissant au nom de noble et puissant Jacques de Menthon, seigneur de Duzillier. Moyennant bonne satisfaction, François Bovet, bourgeois de Nyon, en son nom et en celui de sa femme, comme héritiers de Bartholomée Dufresne, de Luins, cède le 9 juillet 1573 à noble Bernard Métral de Bagnins une vigne à Luins que celle-ci avait acquise le 13 mai 1568 d'Aymé de Ryvaz, de Luins, pour 100 florins. Louis Christinet, fils de feu Gaspard Christinet, de Le Vaud, résidant à Gingins, cède le 20 mai 1574 à noble Bernard Métral de Bagnins le droit de rachat d'une vigne de deux poses environ à Gland moyennant 73 florins.

À noter encore que, d'après des documents que nous n'avons pu situer, noble Bernard Mestral de Bagnins est qualifié de propriétaire à Bursins et de donzel de Bagnins en 1569 et en 1572, et que Mottaz le donne comme propriétaire du château de Cottens en 1567 – une acquisition probablement faite entre 1542 (Pierre Métral de Cottens est propriétaire à Bagnins) et 1550 (il ne figure pas dans la taille), plus digne de son statut.

L'alliance de Bernard Mestral de Bagnins avec Pernette de Gruyère, qui ne peut être que la sœur de François, n'est pas mentionnée dans la généalogie Gruyère-Aigremont

où se trouvent ses parents, Louis de Gruyère-Aigremont et Guillauma de Sauvernier, mais pas elle. Tous deux sont décédés avant le 20 décembre 1576, date de la sentence arbitrale réglant le différend sur leur succession entre leurs enfants et mentionnant leurs testaments; celui de Bernard avait été reçu par le notaire Michel Desvignes de Genolier, mais il n'a pas été repéré dans ses registres et minutaires conservés. De cette union naquirent Jean (15) et Jeanne (16).

Sources: 1532: ACV, C XVI 169/40. Janvier 1542: ACV, C XVI 169/42. Mars 1542 et janvier 1540: ACV, P Mestral de Begnins 18-19. Janvier 1543: ACV, C XVI 261. Octobre 1543: C XVI 169/44. 1544: CHARRIÈRE, Louis de, *Opuscules*, p. 53 et n. 1, et *Baronnie de Rolle*, p. 85. 1547: ACV, C XVI 169/46. Mai 1548: ACV, Fi 56, fos. 30v-68. Juin 1548: ACV, Fi 57, fos. 348-349v; Fi 66, fos. 143-154v – Bernard y avait précédemment succédé à son père, ACV, Fi 21, fo. 643, marge gauche. Avril 1549: ACV, C XVI 196/48. Octobre 1549: P Mestral de Begnins 20. Mars 1550: ACV, C XVI 169/50. Taille 1550: ACV, Bp 15, fo. 94v. Février 1552: ACV, C XVI 169/52. Avril 1552: ACV, C XVI 169/54. 1553: ACV, Fi 53, fos. 10-12. 1556: ACV, P Mestral de Begnins 21. Avril 1560: ACV, P Mestral de Begnins 22. Septembre 1560: ACV, C XVI 248/40. 1561: ACV, P Mestral de Begnins 23. 1562: ACV, P Mestral de Begnins 24. Juin 1563: ACV, C XVI 169/56. Août 1563: HISELY, Jean-Joseph, *Histoire du comté de Gruyère*, Lausanne: Bridel, 1857, t. 2 [MDR 1/11] p. 554; *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère et d'autres fiefs de la maison de ce nom*, rassemblés par Jean-Joseph HISELY et publiés par Jean GREMAUD, Lausanne, Bridel, 1869 [MDR 1/23], p. 344). 1565-1566: ACV, C XVI 169/58-62. 1567: DHV, t. 2, p. 188 (Marcins). Décembre 1567: ACV, C XVI 169/64. Février 1569: ACV, C XVI 169/68; cf. C XVI 169/60 et 62. 1568: ACV, C XVI 169/66. Novembre 1569: ACV, C XVI 169/70. Janvier 1571: ACV, C XVI 169/72. Vente de la seigneurie en 1571: GALBREATH, Donald Lindsay, AV, t. 2, p. 449. 1572: ACV, P de Mestra I, 0/9/1. 1573: ACV, Bt 19/3 Luins. 1574: ACV, C XVI 169/74. Alliance

Gruyère-Aigremont: DIENER, Ernst, « Herren von Greierz-Aigremont », dans *Manuel généalogique pour servir à l'histoire de la Suisse*, t. 1: *Les dynastes*, Zurich, Schulthess, 1900-1908, p. 98-100 et tableau XV. Décès 1576: ACV, C XVI 169/76. Notaire Desvignes: ACV, Dm 35/1-13: 1563-1589. 1569 et 1572: DUMONT, Charles-Philippe, *Genealogica*. 1567: MOTTAZ, Eugène, *DHV* 1, p. 188.

13. noble **Mye MESTRAL DE BEGNINS** (citée 1540-1542), alliée noble Blaise BORNAND de Céliney

Noble Mye, fille de feu noble Michel Mestral de Begnins, reçoit le 14 mai 1540 procuration de son époux, noble Blaise Bornand, de Céliney, pour exiger de son frère, noble Bernard, la somme fixée par une prononciation faite relativement à son mariage par nobles Claude d'Alliez, seigneur du Rosey, et Jehan Mestral, seigneur d'Aruffens; elle passe quittance à son frère le 17 mars 1542 pour son entier paiement, alors que son mari avait déjà passé quittance à son beau-frère le 6 novembre 1540 pour un versement partiel de 50 florins.

Sources: 1540-1542: ACV, P Mestral de Begnins 18-19.

14. noble **Thévène MESTRAL DE BEGNINS**, fille naturelle (citée 1549-1562), alliée Nicolas CLEYRAT, bourgeois de Nyon, puis égrège Pierre MUNIER ALIAS JANTET, bourgeois de Nyon

Noble Thévène, fille naturelle de noble Michel Mestral de Begnins, avait épousé Nicolas Cleyrat, bourgeois de Nyon; son beau-père, honnête Jean Cleyrat, passe quittance le 31 octobre 1549 à noble Bernard Mestral pour la réception de 100 florins p.p. pour sa dot, qu'il assigne sur une vigne à Avenex. Veuve de Nicolas Cleyrat, noble Thévène, fille donnée de feu noble Michel Mestral de Begnins, passe contrat de mariage en secondes noces le 25 octobre 1556 avec discret Pierre, fils de feu égrège Bernardin Jantet, bourgeois de Nyon, avec le consentement de son frère paternel noble Bernard Mestral; une dot de 100 florins lui est assurée, augmentée de 50 florins

le jour de ses noces et de deux vaches à Pâques suivantes. Egrège Pierre Munier alias Jantet, clerc de Nyon, passe quittance le 13 janvier 1562 pour 200 florins p.p. reçus de sa femme noble Thévene à titre de dot, qu'il assigne sur une vigne à Avenex, lieu-dit En Crossiez, et sur tous ses biens.

Sources : 1549, 1556 et 1562 : ACV, P Mestral de Bagnins 20, 21 et 24.

Huitième génération

15. noble **Jean MESTRAL DE BEGNINS** (cité 1574, décédé 1592/1596), seigneur de Marcins et de Rupalex, allié Jeanne DE SENARCLENS (cité 1574-1582)

Noble Jean Mestral de Bagnins, le dernier mâle de la famille, est aussi le premier à porter explicitement dans les textes à partir de 1578 le titre de seigneur de Marcins³⁸, et cela probablement à partir du décès de son père Bernard entre 1574 et 1576 et de l'entrée en possession de son héritage, et il en va sans doute de même pour la seigneurie de Rupalex dont il porte aussi le titre attesté depuis 1578. Son contrat de mariage avec noble Jeanne de Senarclens comprenait une dot de 1 162 florins : cette somme n'ayant pas été versée, un différend opposa le couple à la famille de l'épouse, soit son frère noble Louis de Senarclens de Bursins et sa belle-sœur Catherine de Chambrier, veuve de noble Claude de Senarclens, seigneur du Rosay ; l'arbitrage rendu le 3 septembre 1574 décida qu'après déduction de ce qui a depuis été réglé tant en nature qu'en liquide ledit Louis s'engage à leur payer 1 015 florins d'ici à la prochaine fête de Pâques. Un arbitrage rendu le 20 décembre 1576 par

les hautes autorités de Berne (trois membres du Conseil étroit, dont Jérôme Manuel, boursier et surabitre, et cinq membres du Grand Conseil de Berne, juges et auditeurs des Suprêmes Appellations du Pays de Vaud), sur un différend opposant noble Jean Mestral de Bagnins, représenté par son cousin noble Nicolas des Combes, à sa sœur Jeanne Mestral, femme de noble Étienne Jaijet, à propos d'un prétendu codicille de leur père feu noble Bernard Mestral, reçu par Michel des Vignes, notaire de Genolier, et par lequel ledit Bernard, en dérogation à son testament et à celui de noble Pernette de Gruyère, sa femme, aurait augmenté les legs faits à ladite Jeanne et substitué ses enfants mâles aux filles dudit Jean, pour le cas où il décéderait sans laisser d'enfants mâles, statue que ledit codicille sera annulé, mais que, considérant que ladite Jeanne aurait été exclue de la succession de ses parents moyennant une petite somme, sa dot et quelques petits legs, ce qui ne formait pas l'équivalent de sa légitime, elle recevrait la maison que ledit Bernard avait possédée à Nyon, à la grand-rue, avec ses appartenances, et que ledit Jean lui payerait la somme de 3 000 florins. Après avoir acquis pour 70 florins de noble Georges de Senarclens de Bursins le 25 mars 1575 une pose de terre à Bursins, Léger Noël, dudit Bursins, cède à noble Jeanne de Senarclens, femme de noble Jean Mestral, seigneur de Marcins, de Bagnins, ses droits à la prédicta pièce de terre, moyennant restitution du prix d'achat, du laud, des émoluments de l'acte et des autres frais ; ce rachat est fait le 15 février 1578 par ladite Jeanne par droit de retrait, comme proche parente de sang dudit Georges. Dans un arbitrage rendu le 5 juin 1578 dans un différend l'opposant à Rodolphe Burdet de Rupalex au sujet d'un abergement, noble Jean Mestral de Bagnins, seigneur de Rupalex, est cause ayant du seigneur de Grailly. Demoiselle Jeanne de Senarclens, femme de noble Jean Mestral de Bagnins, seigneur de Marcins, acquiert le 10 janvier 1581 une vigne à Vinzel au prix de 160 florins, ainsi que de 4 testons de 18 sols, puis le 22 août 1581 pour 25 florins le droit de rachat et la mieux-value

³⁸ Noble Jean Mestral de Bagnins, seigneur de Rupalex en 1578 et de Marcins en 1582, est mentionné dans des documents aux mains de Louis de Charrière (CHARRIÈRE, Louis de, *Fiefs nobles...*, op. cit., p. 467 et n. 4) : ces pièces se trouvent aujourd'hui aux ACV (voir à ces dates).

d'une pose de terre sise à Bursins. Noble François de Menthon, seigneur de Montrottier, à présent résidant à Bonneville en Faucigny, et, de son consentement, sa femme Claudine de Senarcens, fille de feu noble Jaques de Senarcens, de Bursins, vendent le 9 janvier 1582 au prix de 265 florins, outre deux écus d'or pour les vins et 14 florins pour les vins bus, à demoiselle Jeanne de Senarcens, femme de noble Jean Mestral de Bagnins, seigneur de Marcins, la mieux-value et les droits de rachat divers biens sis à Bursins et à Gilly. Au dos de la vente faite le 11 décembre 1580 par noble François de Menthon et, de son consentement, noble Claudine de Senarcens de Bursins, à Amblard du Fossal, de Rolle, d'une demi-pose de vigne à Gilly au prix de 120 florins, l'acquéreur Amblard cède ses droits à la prédicté vigne le 23 mars 1582 à noble Jeanne de Senarcens, femme de noble Jean Mestral de Bagnins, seigneur de Marcins. Noble Jean Mestral de Bagnins, seigneur de Marcins, est en procès avec Claude Ansermet, châtelain de Bassins, par devant le notaire Jean Sergier, châtelain de Bagnins pour noble Jean Favre de Bagnins, seigneur du Martheray, à propos d'hypothèques sur des biens qu'il avait acquis, dont une vigne à Bagnins, les 20 août et 20 septembre 1585, et il compte faire par devant le bailli de Nyon un appel qui n'a pas été retrouvé. Comme Dumont atteste Jean en 1592, celui-ci est décédé peu après, avant 1596.

Il avait épousé Jeanne de Senarcens, septième et dernier enfant de François II de Senarcens, coseigneur de Grancy, et d'Andréane de Benoît, de et à Bursins. De cette union ne naquirent que des filles, dont Catherine (17), la seule qui ait survécu.

Sources: 1574: ACV, C XVI 248/42. 1576: ACV, C XVI 169/76. Février 1578: ACV, C XVI 278/44. Juin 1578: ACV, C XVI 169/78. Janvier 1481: ACV, C XX 225/20. Août 1581: ACV, C XX 328/101. Janvier 1582: ACV, C XVI 166/19. Mars 1582: ACV, C XVI 166/17. 1585: ACV, C XVI 169/82; l'appel en cour baillivale de Nyon n'a pu être

repéré en ACV, Bim 1959: 1583-1589 (sondage infructueux). Jeanne de Senarcens: Jean DE SENARCLENS, *800 ans d'histoire de la famille de Senarcens et de sa branche de Grancy*, Genève: Slatkine, 2004, ne la nomme pas p. 139 (mais elle est citée dans les testaments de ses parents de 1543 et 1559, p. 319-328) et donne d'autres armoiries à son mari dans le tableau généalogique annexé: il confond comme d'autres deux familles Mestral... 1592: DUMONT, Charles-Philippe, *Genealogica*. 1596: ACV, Fi 66, fo. 192v.

16. noble **Jeanne Mestral de Bagnins** (citée 1560-1576), alliée noble Étienne JAILLET, de Givrins

Noble Jeanne Mestral de Bagnins, fille de noble Bernard Mestral de Bagnins, femme de noble Étienne Jallet, de Givrins, fait remise à son père le 27 avril 1560 de tous ses biens paternels, maternels ou provenant de ses frères et sœurs, pour le prix de 400 écus d'or au soleil, avec 6 robes nuptiales. Un arbitrage rendu le 20 décembre 1576 par Jérôme Manuel, boursier et surabite, Simon Wurtemberger et Wolfgang May, tous les trois membres du Conseil étroit de la Ville de Berne, Samuel de Mulinen, Jean de Watteville, Abraham de Graffenried, David Tscharner et Jean-François Krum, tous les cinq du Grand Conseil de Berne, juges et auditeurs des Suprêmes Appellations du Pays de Vaud, sur un différend opposant noble Jean Mestral de Bagnins, représenté par son cousin noble Nicolas des Combes, à sa sœur Jeanne Mestral, femme de noble Étienne Jallet, à propos d'un prétendu codicille de leur père feu noble Bernard Mestral, reçu par Michel des Vignes, notaire de Genolier, et par lequel ledit Bernard, en dérogation à son testament et à celui de noble Pernette de Gruyère, sa femme, aurait augmenté les legs faits à ladite Jeanne et substitué ses enfants mâles aux filles dudit Jean, pour le cas qu'il décéderait sans laisser d'enfants mâles, statue que ledit codicille sera annulé, mais que, considérant que ladite Jeanne aurait été exclue de la succession de ses parents moyennant une petite somme, sa dot et quelques petits legs, ce qui ne formait pas l'équivalent de

sa légitime, elle recevrait la maison que ledit Bernard avait possédée à Nyon, à la grand-rue, avec ses appartenances, et que ledit Jean lui payerait la somme de 3 000 florins.

Sources: 1560: ACV, P Mestral de Bagnins 22. 1576: ACV, C XVI 169/76.

Neuvième génération

17. noble **Catherine MESTRAL DE BEGNINS** (citée 1594, décédée 1619/1627), alliée noble Imbert DE DIESBACH (1560-1632), seigneur de Saint-Christophe, bourgeois de Berne, bailli de Chillon et de Morges

Fille et seule héritière de noble Jean Mestral de Bagnins, seigneur de Marcins et de Rupalex, noble Catherine était femme en 1594 de noble Imbert (ou Humbert) de Diesbach, seigneur de Saint-Christophe (1560-1632), baron de la Motte et de Champvent, fils de Louis de Diesbach et de Françoise de Miremont, colonel en France, puis bailli de Chillon en 1606 et de Morges en 1619. Noble et vertueuse Catherine Mestral, femme de noble et puissant Humbert de Diesbach, gentilhomme, bourgeois de Berne, seigneur de Saint-Christophe, prête vers 1596 un hommage noble en faveur de LL. EE. pour ses biens paternels tenus en fief noble sous l'hommage lige dû par les héritiers de noble Jaques Carrard (*sic* pour Evrard) de Nyon à Marcins, ainsi que notamment des biens de noble Bernard Mestral son grand-père; les fiefs reconnus

sont ceux de noble Jaques Evrard rière Marcins, de son grand-père noble Bernard Mestral, des nobles Grasset, des héritiers de Pierre Favre, métral de Nyon, et de dame Marie de Duyn, dame de Grilly. En mars 1608, un terrier est levé rière Trélex pour le seigneur et la dame de Rupalex, noble, magnifique et puissant seigneur Imbert de Diesbach et noble et vertueuse dame Catherine Mestral sa femme, dont seul un fragment (rescapé des Bourla-Papey?) est conservé. Comme elle avait apporté à son mari avant 1619 la seigneurie de Marcins avec ses dépendances de Cottens (Bagnins) et Avenex, elle est donc décédée entre 1619 et 1627: on trouve alors les hommages nobles dus par noble et puissant Imbert de Diesbach, du Grand Conseil de Berne, comme père et administrateur de ses enfants eus de feu dame Catherine Mestral, sa femme, pour plusieurs revenus à Bagnins et dans les lieux voisins dans la grosse Bulet, quernet prêté le 17 novembre 1627 par les fils et héritiers de Jean [II] Steiger, baron de Rolle et Mont-le-Vieux.

Elle était la dernière de la famille.

Sources: De Diesbach: DUMONT, Charles-Philippe, *Genealogica* (1594); DIESBACH-BELLEROCHE, Benoît DE, dans DHS 4, Hauterive, Gilles Attinger, 2005, p. 33, Diesbach N° 15. Vers 1596: ACV, Fi 66, fos. 182v-184. 1608: ACV, Fi 65 bis/2. 1619: DHV2, p. 188 (Marcins). 1627: CHARRIÈRE, Louis de, *Opuscules...*, *op. cit.*, p. 65 et 68.

Pierre-Yves Favez

Pierre-Yves Favez, né en 1948 à Bâle, licencié en histoire médiévale de l'Université de Lausanne, a été archiviste aux Archives cantonales vaudoises de 1983 à 2013. En 1987, il fonde le Cercle vaudois de généalogie qu'il préside en 1987-1990, 1997-1998, 2005-2006 et 2011-2012. Vice-président de la Société suisse d'études généalogiques de 1992 à 1998, il est l'auteur de nombreuses publications dans les domaines de l'histoire, de la généalogie et de l'héraldique.

Annexe

Tableau généalogique des Mestral de Begrins

